

République Tunisienne
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
Université de Carthage



Ecole Supérieure de la Statistique
et de l'Analyse de l'Information



DIPLÔME

Vu la loi n° 2001-1912 du 14 Août 2001 portant création de l'École Supérieure de la Statistique et de l'Analyse de l'Information,
Vu le décret n° 92-1932 du 02 Novembre 1992 fixant l'autorité compétente pour signer les diplômes scientifiques nationaux,
Vu le décret n° 95-2602 du 25 décembre 1995 fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du diplôme national d'ingénieur et notamment son article le 16,
Vu le procès-verbal des délibérations du jury des examens pour l'année universitaire **2009/2010**
Vu le procès-verbal des délibérations du jury de validation des stages en date de **juin 2010**
Vu le procès-verbal des délibérations du jury de soutenance du projet de fin d'études en date de **juin 2010**

Est décerné le

DIPLÔME NATIONAL D'INGENIEUR EN STATISTIQUE ET ANALYSE DE L'INFORMATION

à Mme/Mlle/Mr **OUSSAMA KHEMIR**
Né(e) le **7/4/1986** à **KORBA**



Scan or click to
verify

Titulaire de la Carte d'Identité Nationale (du Passeport pour les étrangers) N°
06451544

Tunis, le 25 juin 2010
Le Directeur
SAMIR ESSID